



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

*Portant prorogation d'un nouveau délai pour
les déclarations à faire par les Porteurs de
Papiers de Canada.*

Du 15 Mai 1763.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI, étant en son Conseil, s'étant fait rendre
compte de l'exécution de l'arrêt de son Conseil du
24 décembre 1762, par lequel, entre autres dispositions,
Sa Majesté auroit ordonné que tout particulier, ayant
entre les mains des Papiers de Canada, soit qu'ils lui
appartiennent, ou qu'ils lui aient été remis en dépôt ou

